



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-130676>

Département(s) de publication : **76, 27**

Annonce n° **25-130676**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : CCI Seine Estuaire

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public, contrôlé par une autorité publique centrale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Prestations de gestion du télépéage TIS SET pour les poids lourds et les véhicules légers aux péages des ponts de Normandie et de Tancarville

Description : Prestations de gestion du télépéage TIS SET pour les poids lourds et les véhicules légers aux péages des ponts de Normandie et de Tancarville

Identifiant de la procédure : 736e4413-ce2d-46ee-ba29-e1f0945c7761

Avis précédent : 2156a879-62eb-4db6-8cc4-657c111dff78-01

Identifiant interne : CCITSE-2025-AOR-09

Type de procédure : Restreinte

La procédure est accélérée : non

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 63712311 Services de péage de pont

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 66172000 Services de traitement des transactions financières et services de chambre de compensation

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Maritime (FRD22)

Pays : France

2.1.3 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 300,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : L'accord-cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres restreint, procédure formalisée prévue aux articles L2124-2, R2124-2-2° et R2161-6 à R2161-11 du code de la commande publique. L'acheteur rappelle que s'agissant d'une procédure formalisée d'appel d'offres restreint, il ne sera pas fait de négociation à la suite de la remise de l'offre du soumissionnaire. L'accord-cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres restreint, procédure formalisée prévue aux articles L2124-2, R2124-2-2° et R2161-6 à R2161-11 du code de la commande publique. L'acheteur rappelle que s'agissant d'une procédure formalisée d'appel d'offres restreint, il ne sera pas fait de négociation à la suite de la remise de l'offre du soumissionnaire. L'accord-cadre est conclu à compter de sa date de notification et arrive à échéance le 17 décembre 2031 minuit. Dans le respect de l'article L.2125-1 du code de la commande publique, la durée de l'accord-cadre est fixée jusqu'au terme de l'exploitation des concessions du pont de Normandie et de Tancarville, permettant ainsi de sécuriser l'exécution des prestations de gestion du télépéage. Le fait de soumissionner à la présente consultation emporte pleine acceptation de la procédure et de l'ensemble des documents constitutifs du DCE. Les critères utilisés pour limiter le nombre de candidats sont : -Critère 1 : Capacité économique et financière 2 points -Critère 2 : Capacités techniques et professionnelles 8 points Dans le cadre de cette consultation, et dans le respect des dispositions de l'article R2142-17-1° du code de la commande publique, l'acheteur retient, après classement, les cinq (5) meilleurs candidats parmi ceux qui se sont présentés. Ils seront invités à participer à la suite de la procédure. Si le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection est inférieur à cinq (5), l'acheteur pourra poursuivre la procédure. Si l'acheteur constate, avant de procéder à l'examen des candidatures, que des pièces ou des informations dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous. Ce délai est précisé avec la demande de complément. Les candidatures incomplètes ou demeurées incomplètes à la suite d'une demande de compléments sont éliminées. A l'issue de l'examen des candidatures, l'acheteur transmettra le dossier de consultation complet aux entreprises dont la candidature aura été retenue afin qu'elles présentent une offre dans le délai qui leur sera imparti. L'acheteur invite les candidats admis à l'issue de la phase candidature à soumissionner. Cette invitation comprend notamment la date limite et les modalités de remise des offres. Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites ainsi communiquées. Les plis qui sont reçus ou remis après ces date et heure ne sont pas ouverts. Les plis et la "copie de sauvegarde" parvenus hors délai sont inscrits au registre des dépôts et sont rejetés. Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article R.2152-7-2° du code de la commande publique. L'accord-cadre est attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'attribution. Les critères d'attribution pondérés sont listés ci-après : -Critère 1 : Prix des prestations 30 points --Sous-critère 1.A : Prix des prestations forfaitaires (cf. DPGF) 25 points --Sous-critère 1.B : Prix des prestations unitaires (cf. BPU-DQE) 5 points -Critère 2 : Valeur technique 70 points ---Sous-critère 2.A : Valeur des mesures de gestion du TIS SET PL ET VL au regard des spécifications de l'article 3.2 du CCTP 35 points --Sous-critère 2.B : Valeur des mesures de mise en oeuvre et de suivi au regard des spécifications de l'article 3.3 du CCTP 35 points La sommes des points de chaque critère détermine le nombre total de points attribués à chaque offre,

lesquelles font l'objet d'un classement. Le soumissionnaire obtenant le plus de points, et ayant à ce titre transmis l'offre économiquement la plus avantageuse, est provisoirement retenu. En cas d'égalité de points, la note du critère hiérarchiquement le plus important départagera les soumissionnaires concernés.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Prestations de gestion du télépéage TIS SET pour les poids lourds et les véhicules légers aux péages des ponts de Normandie et de Tancarville

Description : Prestations de gestion du télépéage TIS SET pour les poids lourds et les véhicules légers aux péages des ponts de Normandie et de Tancarville

Identifiant interne : CCITSE-2025-AOR-09

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 63712311 Services de péage de pont

Nomenclature supplémentaire (cpv): 66172000 Services de traitement des transactions financières et services de chambre de compensation

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Maritime (FRD22)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 6 An

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère 1 : Prix des prestations

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 2 : Valeur technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 70

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Nantes

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rouen

Informations relatives aux délais de recours : Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer : - Un recours en référé précontractuel (article L.551-1 du code de la justice administrative), le juge administratif devant être saisi avant la conclusion du contrat ; -Un référé contractuel (article L.551-13 du code de la justice administrative) dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution (ou, à défaut d'un tel avis, dans un délai de 6 mois à compter de la conclusion du contrat) ; -Un recours pour excès de pouvoir (article R.421-1 et suivants du code de la justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée ; -Un recours en contestation de validité du contrat (recours de pleine juridiction prévu par la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE, n° 358994), dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ;

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rouen

Section 6 - Résultats

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Aucun lauréat n'a été choisi et la mise en concurrence est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Décision de l'acheteur, non consécutive à une demande de réexamen de l'attribution par un soumissionnaire, en raison d'erreurs techniques ou de procédure

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : CCI Seine Estuaire

Numéro d'enregistrement : 13002169400018

Adresse postale : 181 quai Frissard

Ville : Le Havre

Code postal : 76067

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Maritime (FRD22)

Pays : France

Adresse électronique : commande.publique@normandie.cci.fr

Téléphone : 0235112549

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Nantes

Numéro d'enregistrement : 11002001300097

Adresse postale : CCIRA de Nantes DREETS DES PAYS DE LA LOIRE immeuble Skyline 22 mail Pablo Picasso BP 24209

Ville : Nantes

Code postal : 44042

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

Adresse électronique : dreetspdl.ccira@dreets.gouv.fr

Téléphone : 0253467983

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de médiation

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Rouen

Numéro d'enregistrement : 17760005300025

Adresse postale : 53 avenue Gustave Flaubert

Ville : Rouen

Code postal : 76000

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Maritime (FRD22)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.tarouen@jurradm.fr

Téléphone : 0235583500

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 76c4d722-0a8b-49ab-9750-2369fbd0cfba - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 26/11/2025 à 11:08

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/11/2025